



Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise

## Quelques infos en Val-d'Oise ou en Île-de-France



Partez avec

### « Ville Vie Vacances » :

Le programme « Ville Vie Vacances » s'adresse « **prioritairement aux enfants et jeunes en difficulté des quartiers de la politique de la ville, âgés de 11 à 18 ans et éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances** » pour leur permettre d'accéder, durant leur temps de vacances, à des activités culturelles, sportives et de loisirs mais aussi d'une prise en charge éducative « adaptée à leur situation ».

<http://www.ville.gouv.fr/ville-vie-vacances>

## Quelques infos nationales ou internationales



### Nouveaux directeurs techniques nationaux (DTN) placés auprès de fédérations sportives :

- ✓ Mme Laurence VALLET-MODAINÉ est nommée DTN de la fédération française escrime
- ✓ M. Rodolphe VERMEULEN est nommé DTN de la fédération française sports de glace
- ✓ M. Patrice RODRIGUEZ est nommé DTN de la fédération française rugby XIII

## L'actualité-sport



## en Val-d'Oise

### Le Service Civique dans le sport

#### ➤ Service Civique dans le sport

52 fédérations sportives ont désormais l'agrément collectif de l'Agence du Service Civique. Le 7 novembre 2016, la fédération française de savate boxe française s'est vu attribuer un agrément. Le nombre d'engagements attribués aux fédérations sportives est de 948. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les jeunes en mission sport du Service Civique représente 12,5% de l'ensemble des volontaires.

#### ➤ Une formation civique et citoyenne

La fédération française du sport d'entreprise (FFSE) propose une formation "civique et citoyenne" pour tous les jeunes en Service Civique dans le champ sportif.

Cette formation alterne des temps de pratique et des temps théoriques. Le volontaire sera sensibilisé d'abord aux valeurs citoyennes, lors de mises en situation accessibles à tou(te)s, quelle que soit sa condition physique et dans un second temps au civisme et à la citoyenneté.

Selon la même logique, la valeur « solidarité » sera d'abord vécue sur le terrain sportif, avant de donner lieu à un débat sur la diversité, l'égalité, la lutte contre les discriminations.

Contact FFSE : Thomas LE LANN : [territoires@ffse.fr](mailto:territoires@ffse.fr) – 06 98 42 38 74

#### ➤ La fiche Service Civique « sport »

La plaquette "Volontaires dans le sport !" est jointe à ce flash info sport.



## Tout savoir sur le sport

### Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

L'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs quittant le territoire national sans être accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale est rétablie depuis le 15 janvier 2017.

Le décret n°2016-1483 du 2 novembre 2016 et l'arrêté du 13 décembre 2016 fixent les modalités pratiques. Tous les déplacements de mineurs à l'étranger, non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale, y compris ceux organisés dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs sont concernés.

L'autorisation de sortie du territoire, dont la durée ne pourra pas excéder un an, prend la forme d'un formulaire CERFA signé par un seul titulaire de l'autorité parentale. Elle doit être accompagnée d'une copie du titre d'identité de son signataire. Il n'y a pas de procédure d'enregistrement en mairie ou en préfecture. Le formulaire est disponible en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Afin d'être autorisé à quitter le territoire national, le mineur devra avoir l'original de ce document en sa possession, accompagné d'une copie du titre d'identité de son signataire, en plus de tous les autres documents de voyage requis. Le passeport seul ne vaudra plus autorisation de quitter le territoire français. Ce dispositif est applicable à l'ensemble du territoire national, y compris l'Outremer. Lors de vols directs entre la métropole et un territoire ultramarin, sans escale sur un territoire étranger, l'autorisation de sortie du territoire ne sera pas requise. Elle sera par contre nécessaire en cas d'escale à l'étranger, y compris si le mineur n'y effectue qu'un transit sans quitter la zone internationale. Cette autorisation parentale n'est pas opposable aux dispositions existantes à l'interdiction de sortie du territoire (IST) ou à l'opposition à la sortie du territoire notamment (OST) qui visent à contrer un départ illicite à l'étranger d'un mineur.



## Développons le sport dans le Val-d'Oise

### DOPAGE

#### ➤ Un plan national 2015 - 2017

Un état des lieux a été dressé, le 14 février 2017, sur la mise en œuvre du plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes 2015-2017, par le secrétaire d'Etat aux sports, M. Thierry BRAILLARD, devant l'ensemble des acteurs impliqués dont le comité national olympique et sportif français (CNOSF), le ministère chargé de l'Education Nationale, la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA),...

Ce plan fixe 6 objectifs :

- ✓ mieux connaître le phénomène du dopage pour mieux intervenir ;
- ✓ médiatiser la lutte contre le dopage ;
- ✓ sensibiliser le grand public ;
- ✓ renforcer la prévention au sein du milieu sportif ;
- ✓ conforter le rôle de l'Etat dans la politique de prévention ;
- ✓ renforcer la collaboration avec les industriels (pharmaceutique, fabricants de compléments alimentaires,...).

#### ➤ Le lancement de la campagne «enseignants»

Une action de sensibilisation sur les risques liés aux conduites dopantes ainsi qu'au dopage est lancée en mars 2017 en direction des enseignants. Développée par les ministères chargés des sports et de l'éducation nationale, elle vise à informer les collégiens et les lycéens sur les risques liés à certaines conduites dopantes et notamment le recours à des produits permettant d'améliorer leurs performances intellectuelles ou de modifier leur apparence physique (perte de poids, augmentation de la masse musculaire,...). Le guide de prévention du dopage et des conduites dopantes joint à ce flash info sport a été réalisé afin d'aider les enseignants d'éducation physique et sportive (EPS), de sciences de la vie et de la Terre (SVT) ainsi que ceux intervenant dans l'enseignement moral et civique à mettre en place des actions de sensibilisation auprès de leurs élèves.

Des fiches thématiques sont également téléchargeables sur le site du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ([www.sports.gouv.fr/prevention/dopage/Je-suis-enseignant-formateur](http://www.sports.gouv.fr/prevention/dopage/Je-suis-enseignant-formateur)) et sur Eduscol ([www.eduscol.education.fr/conduites-addictives](http://www.eduscol.education.fr/conduites-addictives))